

RCS : ARRAS Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 40206 Numéro SIREN : 385 140 199 Nom ou dénomination : DENG
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2021 sous le numéro de dépôt 8676

« DENGI »

Société par Actions Simplifiée au capital de € 48 000
Siège social : Route de Souchez
62143 ANGRES

385 140 199 RCS ARRAS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Montfi', is written over a horizontal line.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS DENGII

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise route de Souchez 62143 ANGRES

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 5 1 4 0 1 9 9 0 0 0 1 4

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/03/2021

							Néant		
							Exercice N clos le, 31/03/2021		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	50 576	AG	49 658		918
		Fonds commercial (I)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN	1 250 000	AO			1 250 000
		Constructions		AP	5 235 502	AQ	1 527 342		3 708 160
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	1 810 067	AS	959 570		850 497
		Autres immobilisations corporelles		AT	547 535	AU	373 247		174 288
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX	5 000	AY			5 000
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU	69 264	CV			69 264
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD	68 443	BE			68 443
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH	1 055	BI			1 055
TOTAL (II)		BJ	9 037 445	BK	2 909 818		6 127 627		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	7 595	BM		7 595	
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT	1 420 504	BU		1 420 504	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	230 408	BY	3 246	227 162	
		Autres créances (3)		BZ	223 877	CA		223 877	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD	809 906	CE	8 133	801 773	
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	1 779 826	CG		1 779 826		
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	128 106	CI		128 106		
	TOTAL (III)		CJ	4 600 225	CK	11 380	4 588 845		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	13 637 671	IA	2 921 198		10 716 472	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DENG I		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 48 000)			DA	48 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 800	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	1 583 292	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	910 963	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2 547 055	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	9 915	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	9 915	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	4 733 758	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	3 348	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 035 573	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 235 372	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	88 649	
	Autres dettes			EA	62 798	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	8 159 501		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	10 716 472		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	4 089 016	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 903	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DENGI

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	29 387 677	FB		FC	29 387 677
	Production vendue { biens * services *	FD	831	FE		FF	831
		FG	542 676	FH		FI	542 676
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	29 931 186	FK		FL	29 931 186
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	98 462
	Autres produits (1) (11)					FQ	37 225
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	30 066 874
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	23 682 590
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(181 538)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	61 256
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 909)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 294 929
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	319 719
	Salaires et traitements*					FY	2 317 472
	Charges sociales (10)					FZ	630 933
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	529 087
						GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 246
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	9 915
	Autres charges (12)					GE	4 100
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	28 669 804
						GG	1 397 070
						GH	
						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	940
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	5
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	62 671
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	131 292
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	194 910
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	8 133
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	51 199
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	59 332
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	135 577
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 532 647

Désignation de l'entreprise			SAS DENG I		Néant ☐ *		
					Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA	3 712	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	3 712	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)				HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	3 712	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ	201 750	
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK	423 647	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	30 265 498	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	29 354 534	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	910 963	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières				HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *				HP	5 559
		- Crédit-bail immobilier				HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)				HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD	
	(9)	Dont transferts de charges				A1	81 676
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion						3 712	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N	
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS DENGI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2021, dont le total est de 10 716 473 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 910 963 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue,

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ANS
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et En Cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en rapport avec les quantités consommées sur les 12 derniers mois, individualisée article par article.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,25 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. Sur la période du bilan clos au 31/03/21, les activités de la société ont été affectées par le COVID-19.

L'impact qui, selon les prévisions aurait dû être négatif, s'est avéré profitable pour le Drive de Liévin ouvert le 18 février 2020 (+812% de CA HT).

L'hypermarché a vu son chiffre d'affaires diminué de 7.16% sur le bilan. Cette diminution est à nuancer car elle provient essentiellement du rayon STATION (-29.37%).

Cette baisse conjoncturelle et temporaire s'explique par une généralisation du télétravail et des mesures de restriction des déplacements.

La société a eu recours à l'activité partielle, le montant de la prise en charge par l'ASP est de 9 006.62 €.

A la date d'arrêté des comptes, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

R6

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS DENGIS										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
INCORP.		TOTAL I				CZ		D8		D9		
		TOTAL II				KD	50 576	KE		KF		
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					KG	1 250 000	KH		KI		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					KJ	2 434 409	KK		KL	269 982	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	2 704 391	KM	211 638	KN		KO		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KP	2 122 039	KQ		KR	197 433	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KS	1 446 157	KT		KU	363 910	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KV	174 677	KW		KX	14 116	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KY	20 818	KZ		LA		
		Matériel de transport *				LB	319 465	LC		LD	18 458	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LE		LF		LG		
		Emballages récupérables et divers *				LH	148 689	LI		LJ		
	Immobilisations corporelles en cours					LK	71 476	LL		LM		
	Avances et acomptes					LN	8 199 372	LO		LP	863 900	
	TOTAL III											
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	69 264	8V		8W	
Autres titres immobilisés					IP	66 693	IR		IS	1 750		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	445	IU		IV	610		
TOTAL IV					LQ	136 402	LR		LS	2 360		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	8 386 351	ØH		ØJ	866 260		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste		3		4	
				1		2			
INCORP.		IN		CØ		DØ		D7	
		IO		LV		LW	50 576	IX	
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IP		LX	1 250 000	LZ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IQ		MA	2 704 391	MC	
	Constructions	Sur sol propre		IR		MD	211 638	MF	
		Sur sol d'autrui		IS		ME	2 319 473	MI	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IT		MJ	1 810 067	ML	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IU		MM	188 793	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IV		MP	20 818	MR	
		Matériel de transport		IW		MS	337 923	MU	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IX		MV		MX	
		Emballages récupérables et divers *		MY		MZ	148 689	NA	
	Immobilisations corporelles en cours			ND		NE	5 000	NF	
	Avances et acomptes			NG		NH	8 848 106	NI	
	TOTAL III								
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		ØW	
		Autres participations		IO		ØX	69 264	ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B	68 443	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	1 055	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	138 762	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	215 166	ØL	9 037 445	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS DENG I

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	49 170	PF	488	PG		PH	49 658
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	43 052	PN	166 671	PO		PQ	209 724
	Sur sol d'autrui	PR	100 766	PS	8 939	PT		PU	109 706
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	1 024 488	PW	183 423	PX		PY	1 207 912
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	827 912	QA	131 658	QB		QC	959 570
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	93 139	QE	12 774	QF		QG	105 914
	Matériel de transport	QH	20 818	QI		QJ		QK	20 818
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	221 382	QM	25 131	QN		QO	246 513
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 331 560	QV	528 599	QW		QX	2 860 159
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2 380 730	ØP	529 087	ØQ		ØR	2 909 818

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R9	S1	S2	S3	S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/03/2021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS DENGIS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE =
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE =
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est **rappelé** que cette imputation est purement **fiscale** et ne modifie pas les montants de la **provision spéciale** figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la **partie de ce déficit incluse** chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette **partie** est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS DENG I

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	5W	5X	5Y
		12 660	9 915	12 660	9 915
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	6A	6B	6C	6D
	– incorporelles	6E	6F	6G	6H
	– corporelles	02	03	04	05
	– titres mis en équivalence	9U	9V	9W	9X
	– titres de participation	06	07	08	09
	– autres immobilisa- tions financières (1)*	6N	6P	6R	6S
	Sur stocks et en cours	6T	6U	6V	6W
	Sur comptes clients	6X	6Y	6Z	7A
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	7B	7C	7D	7E
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	7D	7E	7F
		148 078	21 295	148 078	21 295
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DENG I										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	1 055	UV		UW	1 055			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	8 102		8 102					
	Autres créances clients				UX	222 306		222 306					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	1		1					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	150 594		150 594					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP	23 746		23 746					
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	49 534		49 534					
	Charges constatées d'avance				VS	128 106		128 106					
	TOTAUX				VT	583 447	VU	582 392	VV	1 055			
RENOIS	(1)	Montant des		– Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
						VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	1 903		1 903						
	à plus d'1 an à l'origine			VH	4 731 855		661 369		1 836 907		2 233 578		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	3 348		3 348						
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	2 035 573		2 035 573						
Personnel et comptes rattachés				8C	584 613		584 613						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	166 677		166 677						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	264 728		264 728						
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	20 714		20 714						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	198 589		198 589						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	88 649		88 649						
Groupe et associés (2)				VI	48		48						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	62 798		62 798						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	8 159 501	VZ	4 089 016		1 836 907		2 233 578		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	863 227	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	48			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	897 440	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

« DENGİ »

Société par Actions Simplifiée au capital de €48 000
Siège social: Route de Souchez
62143 ANGRES

385 140 199 RCS ARRAS

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter de la manière suivante, le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021, s'élevant à €910 963,12, à savoir ; :

- à distribuer à titre de dividendes.....€501 000,00
- le solde à la réserve facultative €. 409 963,12

Chaque action donnera droit à un dividendes de €167.

Nous vous précisons que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2020 :

1 – Les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « *flat tax* » de 30% regroupant :

* Le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80%, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à €50 000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à €75 000 pour les couples soumis à imposition commune ;

* Les prélèvements sociaux de 17,20% ;

Les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 – Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les Associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40% sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80% versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :

- La réserve légale reste fixée à €4 800, soit 10% du capital social,
- Le poste « autres réserves » sera porté de €1 583 292,05 à €1 993 255,17.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale précise qu'au cours des trois derniers exercices, il a été distribué aux Associés, les dividendes suivants, à savoir :

- Par décision de l'Assemblée Générale du 27 septembre 2018, la somme de €400 020, soit un dividende de €133,34 par action, soumis au prélèvement forfaitaire unique dit « *flat tax* » de 30% ;

RG

- Par décision de l'Assemblée Générale du 24 janvier 2019, la somme de €501 000, soit un dividende de €167 par action, soumis au prélèvement forfaitaire unique dit « *flat tax* » de 30%.
- Par décision de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2019, la somme de €801 000, soit un dividende de €267 par action, soumis au prélèvement forfaitaire unique dit « *flat tax* » de 30%.
- Par décision de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2020, la somme de €501 000, soit un dividende de €167 par action, soumis au prélèvement forfaitaire unique dit « *flat tax* » de 30%.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Joris', is written over the text 'COPIE CERTIFIEE CONFORME'.



Grégoire&Associés

PARC DE L'HORLOGE - 21/23, RUE DU PETIT ALBI

BÂTIMENT LE CERES 303 - 95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE

TÉL. : 01 34 22 00 84 - FAX : 01 34 22 00 87 - EMAIL : cergy@sagg.fr

DENGI

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL 48 000€

SIEGE SOCIAL : Route de Souchez CD 58 62143 ANGRES

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RELATIFS A L'EXERCICE CLOS

AU 31 MARS 2021

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE & DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SIÈGE SOCIAL : 23, RUE LA BOÉTIE - 75008 PARIS - TÉL. 01 43 12 86 00 - FAX : 01 43 12 86 01 - EMAIL : paris@sagg.fr - SITE INTERNET : www.sagg.fr

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300 000 € - RCS : PARIS B 312 261 985 - SIRET : 312 261 985 00039 - APE 6920 Z

PARIS - CERGY-PONTOISE - NANCY - REIMS - STRASBOURG - VANNES - DIJON

DENGI
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL 48 000€
SIEGE SOCIAL : Route de Souchez CD 58 62143 ANGRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Mars 2021

Aux actionnaires de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DENGI relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Avril 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur en date du 20 juillet 2021.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Cergy Pontoise
Le 14 Septembre 2021

Le commissaire aux comptes
Grégoire & Associés


Véronique PIZZAFERRI
Commissaire aux comptes

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/21	Net au 31/03/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	50 577	49 658	918	1 407
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 250 000		1 250 000	1 250 000
Constructions	5 235 503	1 527 343	3 708 160	3 599 779
Installations techniques, matériel et outillage	1 810 068	959 570	850 498	618 245
Autres immobilisations corporelles	547 535	373 247	174 288	179 620
Immob. en cours / Avances & acomptes	5 000		5 000	220 166
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	69 264		69 264	69 264
Autres titres immobilisés	68 444		68 444	66 694
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 055		1 055	445
ACTIF IMMOBILISE	9 037 446	2 909 818	6 127 627	6 005 621
Stocks				
Matières premières et autres approv.	7 595		7 595	5 686
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 420 504		1 420 504	1 238 966
Créances				
Clients et comptes rattachés	230 409	3 247	227 162	183 393
Fournisseurs débiteurs	31 230		31 230	19 680
Personnel	1		1	2 039
Etat, Impôts sur les bénéfices				55 389
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	150 595		150 595	388 772
Autres créances	42 051		42 051	30 749
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	809 907	8 134	801 773	1 524 472
Disponibilités	1 779 827		1 779 827	1 454 916
Charges constatées d'avance	128 107		128 107	144 575
ACTIF CIRCULANT	4 600 225	11 380	4 588 845	5 048 635
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	13 637 671	2 921 198	10 716 473	11 054 256

Bilan

	Net au 31/03/21	Net au 31/03/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	48 000	48 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 800	4 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 583 292	1 714 572
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	910 963	369 720
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 547 055	2 137 092
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	9 916	12 661
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 916	12 661
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	4 731 855	4 766 069
Découverts et concours bancaires	1 903	1 903
Emprunts et dettes financières diverses	3 349	3 349
Emprunts et dettes financières diverses – Associés		559 018
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 035 574	2 320 869
Personnel	584 613	341 286
Organismes sociaux	166 678	84 919
Etat, Impôts sur les bénéfices	264 728	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	20 715	2 335
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	198 638	193 174
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	88 650	552 011
Autres dettes	62 799	79 572
Produits constatés d'avance		
DETTES	8 159 502	8 904 504
Ecart de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	10 716 473	11 054 256

Compte de résultat

	31/03/21	31/03/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	29 387 678	24 510 223
Production vendue	543 509	389 807
Production stockée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	135 688	116 948
Total	30 066 875	25 016 978
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	23 682 591	20 211 915
Variation de stock (m/ses)	-181 539	-98 528
Achats de m.p & aut.approv.	61 257	34 023
Variation de stock (m.p.)	-1 909	-2 202
Autres achats & charges externes	1 294 930	1 261 121
Total	24 855 329	21 406 328
Impôts, taxes et vers. assim.	319 719	350 472
Salaires et Traitements	2 317 472	1 664 267
Charges sociales	630 934	452 521
Amortissements et provisions	542 249	399 562
Autres charges	4 101	2 122
Total	3 814 476	2 868 944
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 397 070	741 706
Produits financiers	194 911	77 940
Charges financières	59 333	166 680
Résultat financier	135 578	-88 740
Opérations en commun		
RESULTAT COURANT	1 532 648	652 966
Produits exceptionnels	3 713	21 341
Charges exceptionnelles		61 142
Résultat exceptionnel	3 713	-39 801
Participation des salariés	201 751	99 056
Impôts sur les bénéfices	423 647	144 388
RESULTAT DE L'EXERCICE	910 963	369 720

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Règles et méthodes comptables	x		
– Faits caractéristiques		x	
– Actif immobilisé	x		
– Détail des immobilisations	x		
– Frais d'établissement		x	
– Frais de recherche et de développement		x	
– Fonds commercial		x	
– Intérêts immobilisés		x	
– Immobilisations en cours de production		x	
– Approche par composant	x		
– Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
– Liste des filiales		x	
– Détail des amortissements		x	
– Tests de dépréciation des immobilisations		x	
– Informations sur les stocks	x		
– Etat des échéances des créances	x		
– Produits à recevoir	(Détail)		
– Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
– Dépréciation des immobilisations		x	
– Dépréciation des stocks		x	
– Dépréciation des créances	x		
– Dépréciation des valeurs mobilières		x	
– Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
– Composition du capital social	x		
– Parts bénéficiaires		x	
– Obligations convertibles échangeables		x	
– Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
– Tableau de variation des capitaux propres		x	
– Provisions réglementées		x	
– Provisions pour risques et charges	x		
– Etat des échéances des dettes	x		
– Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
– Charges à payer	(Détail)		
– Passifs sans évaluation fiable		x	
– Primes de remboursement d'emprunts		x	
– Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
– Clause de réserve de propriété		x	
– Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
– Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
– Actions propres		x	
– Règlement des difficultés des entreprises		x	
– Charges constatées d'avance	(Détail)		
– Produits constatés d'avance		x	

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
– Contrats à long terme		x	
– Frais accessoires d'achat		x	
– Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes	x		
– Eléments imputables à un autre exercice		x	
– Opérations faites en commun		x	
– Résultat financier		x	
– Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
– Transactions avec des parties liées		x	
– Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
– Eléments exceptionnels		x	
– Transferts de charges exceptionnelles		x	
– Base de l'impôt sur les sociétés		x	
– Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
– Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
– Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
– Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	x		
– Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
– Evénements postérieurs à la clôture		x	
– Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
– Effectifs		x	
– Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
– Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
– Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
– Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
– Engagements financiers donnés	x		
– Autres opérations non inscrites au bilan	x		
– Engagements financiers reçus		x	
– Crédit-bail		x	
– Engagement de retraite	x		
– CICE		x	
– Aspects environnementaux		x	
– Tableau des cinq derniers exercices	x		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS DENGI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2021, dont le total est de 10 716 473 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 910 963 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ANS
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et En Cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en rapport avec les quantités consommées sur les 12 derniers mois, individualisée article par article.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,25 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. Sur la période du bilan clos au 31/03/21, les activités de la société ont été affectées par le COVID-19.

L'impact qui, selon les prévisions aurait dû être négatif, s'est avéré profitable pour le Drive de Liévin ouvert le 18 février 2020 (+812% de CA HT).

L'hypermarché a vu son chiffre d'affaires diminué de 7.16% sur le bilan. Cette diminution est à nuancer car elle provient essentiellement du rayon STATION (-29.37%).

Cette baisse conjoncturelle et temporaire s'explique par une généralisation du télétravail et des mesures de restriction des déplacements.

La société a eu recours à l'activité partielle, le montant de la prise en charge par l'ASP est de 9 006.62 €.

A la date d'arrêté des comptes, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	50 577			50 577
Immobilisations incorporelles	50 577			50 577
– Terrains	1 250 000			1 250 000
– Constructions sur sol propre	2 434 410	269 982		2 704 392
– Constructions sur sol d'autrui	211 638			211 638
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 122 040	197 434		2 319 473
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 446 157	363 910		1 810 068
– Installations générales, agencements aménagements divers	174 677	14 116		188 793
– Matériel de transport	20 819			20 819
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	319 465	18 458		337 923
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	148 690		148 690	
– Avances et acomptes	71 477		66 477	5 000
Immobilisations corporelles	8 199 372	863 900	215 166	8 848 106
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	69 264			69 264
– Autres titres immobilisés	66 694	1 750		68 444
– Prêts et autres immobilisations financières	445	610		1 055
Immobilisations financières	136 403	2 360		138 763
ACTIF IMMOBILISE	8 386 352	866 260	215 166	9 037 446

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		863 900	2 360	866 260
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		863 900	2 360	866 260
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		215 166		215 166
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		215 166		215 166

Immobilisations corporelles

Composants

Notes sur le bilan

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes :

	Valeur Brute	Utilisation ou Taux d'amortissement	Mode d'amortissement
(MAISON 2 ROUTE DE SOUCHEZ) TERRAIN MAISON 2	50 000	0 Mois	
(MAISON 2 ROUTE DE SOUCHEZ) GROS OEUVRE	140 000	720 Mois	Linéaire
(MAISON 2 ROUTE DE SOUCHEZ) FACADE ETANCHEI	17 500	240 Mois	Linéaire
(MAISON 2 ROUTE DE SOUCHEZ) IGT	105 000	180 Mois	Linéaire
(MAISON 2 ROUTE DE SOUCHEZ) AGENCEMENTS	87 500	60 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) GROS OEUVRE DRIVE LIEVIN	833 648	300 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) FACADES ETANCHEINTE DRIVE LIE	655 923	240 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) IGT DRIVE LIEVIN	130 802	180 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) ELECTRICITE DRIVE LIEVIN	94 783	120 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) AGENCEMENT DRIVE LIEVIN	168 019	84 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) LOT FROID ALIMENTAIRE DRIVE LIE	201 235	120 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) CPLMT FACADES ETANCHEITE DRIV	29 633	240 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) CPLMT LOT ELECTRICITE DRIVE 758	7 500	120 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) LOT VOIRIE / RESEAUX DIVERS PGF	111 671	300 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) COMPLEMENT SOLDE ELECTRICITE	6 479	120 Mois	Linéaire
(DRIVE LIEVIN) COMPLEMENT LOT GO DRIVE PCG	41 361	300 Mois	Linéaire
TOTAL	2 681 054		

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	49 170	488		49 658
Immobilisations incorporelles	49 170	488		49 658
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	43 053	166 671		209 724
– Constructions sur sol d'autrui	100 766	8 940		109 706
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 024 489	183 424		1 207 912
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	827 912	131 658		959 570
– Installations générales, agencements aménagements divers	93 140	12 775		105 915
– Matériel de transport	20 819			20 819
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	221 382	25 131		246 513
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 331 561	528 599		2 860 160
ACTIF IMMOBILISE	2 380 731	529 087		2 909 818

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 583 448 Euros

Et se ventile

– A moins d'un an 582 393 Euros

– A plus d'un an 1 055 Euros

Produits à recevoir

	Montant
PRODUIT A RECEVOIR TTC	726
ETAT – PRODUITS A RECEVOIR	15 242
Total	15 968

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
DEPRECIATION CREANCES CLIENTS	3 247
TOTAL	3 247

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 48 000,00 Euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	12 661	9 916	12 661		9 916
Total	12 661	9 916	12 661		9 916
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		9 916	12 661		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 8 159 502 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	1 903	1 903		
– à plus de 1 an à l'origine	4 731 855	661 369	1 836 908	2 233 578
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	3 349	3 349		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 035 574	2 035 574		
Dettes fiscales et sociales	1 235 323	1 235 323		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	88 650	88 650		
Autres dettes (**)	62 848	62 848		
Produits constatés d'avance				
Total	8 159 502	4 089 016	1 836 908	2 233 578
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	863 227			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	897 441			
(**) Dont envers les associés	49			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 49 Euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	832
FACT.A REC.FOURN.MAR.FILIERE	4 003
FACT.A REC. TTC FOURN FRAIS G.	105 721
DETTE PROV. POUR CONGES PAYES	154 825
DETTE PROVIS.PARTICIP. SAL.	200 442
DETTE PROV. PRIME INTERESSEMENT	69 308
PRIMES CONVENTIONNELLE À PAYER	50 213
PRIME BILAN AU PERS. À PAYER	104 266
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	40 350
CHAR. SO. S. PRIME DE BILAN A PAYER	29 195
COTISATION CSE A REGLER	1 032
ETAT – CHARGES A PAYER	183 842
AIDE A LA CONSTRUCTION	11 571
DIVERS CHARGES A PAYER	49 217
Total	1 004 817

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARG.CONSTAT.D AVANCE	128 107		
Total	128 107		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	832		832
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	520 260		520 260
Ventes de marchandises	29 387 678		29 387 678
Produits des activités annexes	22 417		22 417
TOTAL	29 931 187		29 931 187

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 300 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 26,5 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 96 047 Euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	362 440
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	362 440
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	96 047
Base = (A – B – C – D)	
Impôt valorisé au taux de 26,5 %.	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	545 239
Engagements de crédit-bail mobilier	16 644
Engagements de crédit-bail immobilier	
nantissement du fond de commerce	1 500 000
Privileges du preteur de denier	500 000
nantissement fond de commerce	400 000
Privileges du preteur de denier	1 100 000
Nantissement de compte de titre financier de la banque	1 000 000
Autres engagements donnés	4 500 000
Total	5 061 883
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres opérations non inscrites au bilan

Opérations non inscrites au bilan (détail par nature)

Objectif commercial

PROMESSE UNILATERALE DE VENTE

CESSION TERRAIN A BATIR ROUTE DE SOUCHEZ

Le 12 Mars 2021, une promesse unilatérale de vente a été signée.

Cette promesse a pour objet la cession d'un terrain à bâtir appartement à un ensemble immobilier situé 2A route de Souchez, acquis le 21 septembre 2018.

Celle-ci expirera le 30 juin 2022.

La vente, si elle se réalise (levée des réserves et à l'accomplissement des conditions suspensives), aura lieu moyennant le prix principal de 395 000€.

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 545 239 Euros

Le coût du passif social pour l'ensemble du personnel peut-être estimé

pour l'année clos au 31/03/2021 à 545 239 € charges incluses

La valeur actuelle probable des indemnités à verser peut être estimée à 348 487 €

Les paramètres utilisés pour réaliser cette évaluation sont :

-taux de revalorisation à compter de 2017 1%

-départ prévu à 65 ans

-taux de rotation retenu de 2% pour les employés et 0% pour les cadres

-taux d'actualisation de 1.00%

-taux de charges sociales moyen de 42% pour les employés et 50% pour les cadres

-table de mortalité réglementaire TF 00-02

-taux de capitalisation net de frais 2,25%

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.